

III. Agir sur la circulation et la voirie

III.1 Favoriser les aménagements améliorant la performance des transports en commun

Diagnostic

La voiture particulière représente plus de 50 % des déplacements quotidiens au sein de l'agglomération Paris-Saclay. Elle occupe une place prépondérante dans l'organisation de l'agglomération desservie par de larges voiries structurantes qui enregistrent pour certaines des trafics très importants.

Cette place de la voiture n'est pas sans impact sur la qualité de l'environnement dans l'agglomération : l'accidentologie régulière, la voirie est très fortement consommatrice d'espace, la circulation automobile constitue le principal poste d'émission de gaz à effet de serre au sein de l'agglomération.

Les actions en rapport avec la circulation automobile traiteront donc de sécurité routière, de qualité environnementale mais aussi de report modal afin de résoudre les points noirs routiers identifiés.



Circulation automobile dense - © CPS Alain BEGUERIE

Liste des objectifs

- 3.1 Favoriser les aménagements améliorant la performance des transports en commun
- 3.2 Résorber les points noirs des nœuds d'échanges complexes du réseau routier
- 3.3 Développer les modes alternatifs

III. Agir sur la circulation et la voirie

III.1 Favoriser les aménagements améliorant la performance des transports en commun

Constat

La complexité de certains nœuds d'échanges du réseau routier en font des points durs du réseau, avec des temps d'attente importants dus à leur congestion, impactant les véhicules particuliers comme les bus

Objectifs

- Réaménagements de certains carrefours afin de traiter les points durs des nœuds d'échange de la circulation routière

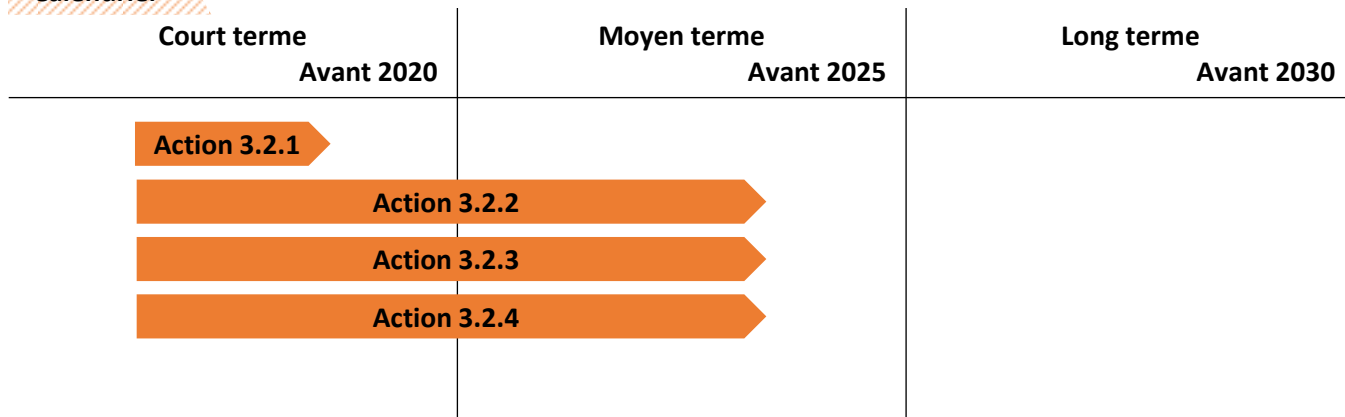
Critères d'évaluation

- temps de parcours des véhicules particuliers et des bus au niveau des carrefours impactés

Liste des actions

- 3.2.1** Réaménager le carrefour du Christ-de-Saclay en prolongeant le site propre jusqu'au CEA (RD36)
- 3.2.2** Réaménager le ring des Ulis et l'échangeur de Mondétour
- 3.2.3** Réaménager l'échangeur de Corbeville
- 3.2.4** Etudier et réaménager les liaisons urbaines secteur « Ring du Pileu » entre Massy-Vilgénis, Palaiseau – Ancienne gare militaire, Igny – Zone d'activités

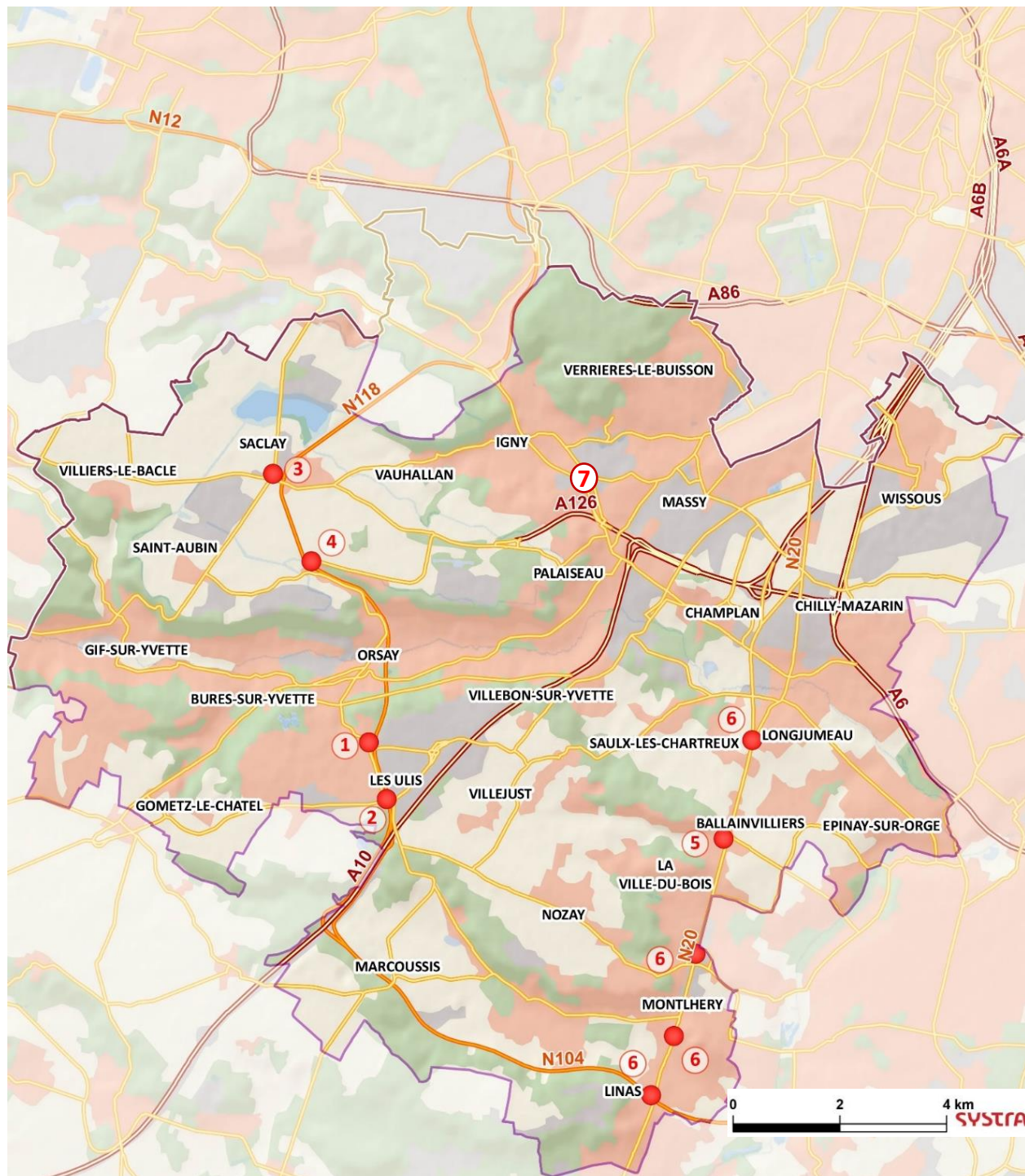
Calendrier



III. Agir sur la circulation et la voirie

III.1 Favoriser les aménagements améliorant la performance des transports en commun

Les points noirs du réseau routiers, identifiés lors du diagnostic du Schéma de transports



● Noeuds d'échange complexes du réseau routier

- ① Réaménager le diffuseur de Mondétour
- ② Réaménager le ring des Ulis
- ③ Réaménager le carrefour du Christ de Saclay
- ④ Réaménager l'échangeur de Corbeville
- ⑤ Réaménager le carrefour de la Route de Chasse à Ballainvilliers
- ⑥ Requalification des points durs sur la RN 20

Réseau routier

- Autoroutes
- Nationales
- Départementales
- Communauté d'Agglomération Paris Saclay
- ⑦ Réaménagement du Ring du Pileu

III. Agir sur la circulation et la voirie

III.1 Favoriser les aménagements améliorant la performance des transports en commun

Action 3.2.1 Réaménager le carrefour du Christ-de-Saclay en prolongeant le site propre jusqu'au CEA (RD36)

Acteur : Conseil départemental de l'Essonne, Etablissement Public d'Aménagement de Paris-Saclay

Partenaires : Etat, Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Communes

Coût : 27 M€ financés par le département (18 M€) et l'Etat (9 M€)

Calendrier : court terme

Constat : Eléments clefs pour rejoindre le plateau de Saclay à l'ouest, la RD 36 et le rond-point du Christ de Saclay vont être entièrement réaménagés pour fluidifier la circulation routière.

Solution proposée : Soutenir la réalisation de ce réaménagement auprès du Conseil départemental de l'Essonne

Zoom sur le réaménagement du carrefour du Christ-de-Saclay

Les travaux ont débuté en septembre 2017, pour une durée prévue de deux ans (livraison fin 2019). Avec l'arrivée prévue de nouveaux habitants et l'installation de nouveaux établissements, le réaménagement de ce carrefour est devenu une priorité. Il sera notamment transformé en carrefour avec des **feux tricolores** et un **tunnel est-ouest passant sous les voies**.

Les aménagements suivants sont également prévus :

- Ripage du tracé de la L18 au nord de la 2x2 voies de la RD36, et reprise du tracé de la RD36 dévié ;
- Suppression du giratoire au droit du poste ERDF, aménagement d'une zone de raccordement pour le passage de 2x1 voie à 2x2 voies ;
- Modification d'un carrefour d'accès au CEA ;
- Suppression de la limitation du gabarit du passage inférieur ;
- Traitement des délaissés de voirie en cohérence avec les demandes de la commune de Saclay ;
- Prise en compte des shunts sur le giratoire Est ;
- Création de liaisons cyclables et piétonnes sur tous les axes menant à la place du Christ de Saclay ;
- Création d'un site propre bus sur la RD36 jusqu'au transformateur EDF.



Carrefour du Christ-de-Saclay (existant) (source : Alain Perolat – Communauté d'agglomération Paris-Saclay)

III. Agir sur la circulation et la voirie

III.1 Favoriser les aménagements améliorant la performance des transports en commun

Action 3.2.2 Réaménager le ring des Ulis et l'échangeur de Mondétour

Acteur : Conseil départemental de l'Essonne

Partenaires : Etat, Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Communes

Coût : 50 M€ H.T. répartis entre l'Etat (10M€), la région (10M€) et le département (30M€) pour les deux projet du ring des Ulis et de l'échangeur de Mondétour

Calendrier : moyen terme

Constat : Le Ring des Ulis et le diffuseur de Mondétour sont régulièrement saturés, et les transports en commun perdent régulièrement du temps au niveau de ces carrefours. Ces échangeurs sont également particulièrement accidentogènes.

Le Conseil départemental de l'Essonne projette de réaménager le ring des Ulis et l'échangeur de Mondétour.

Solution proposée : soutenir la réalisation de ce réaménagement auprès du Conseil départemental de l'Essonne

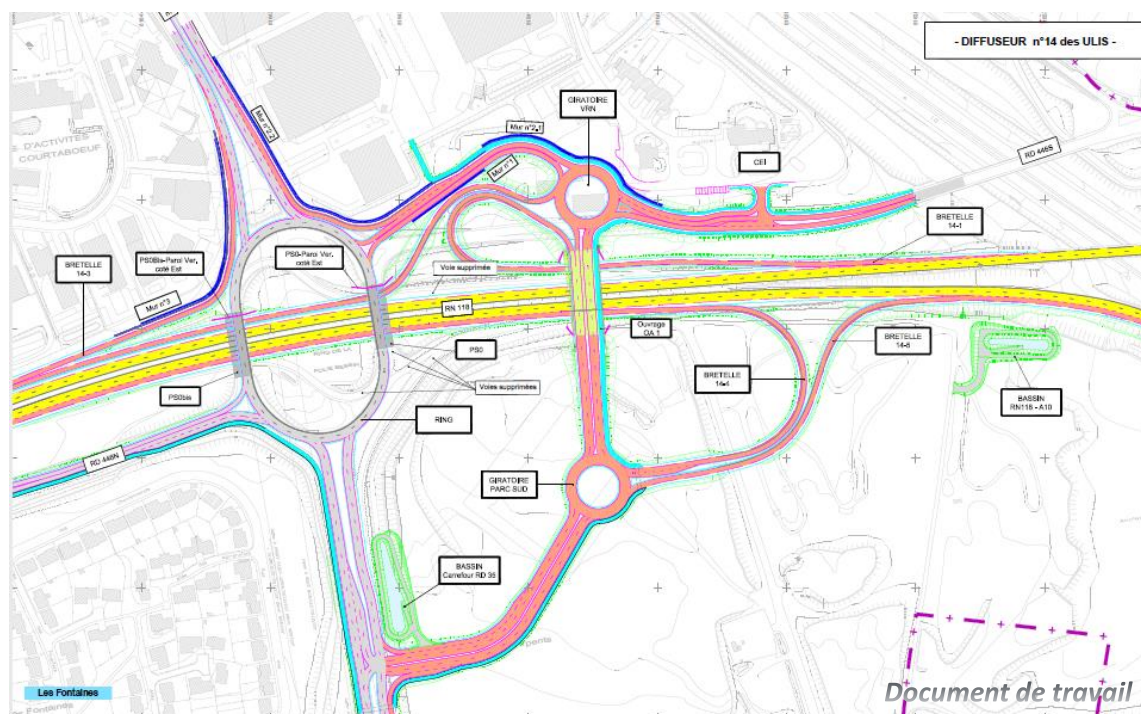
Ring des Ulis

Le carrefour existant sera réaménagé par des diffuseurs en lien avec la requalification des RD35 et RN118 en boulevard urbain.

Le projet se caractérise par :

- La suppression des bretelles d'accès intérieures à l'anneau ;
- La construction d'un échangeur « à lunettes » permettant tous les échanges avec le RN118 ;
- le ring conservé pour le trafic local supporté par la RD 446 nord et sud, la RD35 et la RD118 et pour assurer une continuité de liaison entre la RD118 est et la RD35 ouest.

Les travaux préparatoires débutent en 2018 pour une livraison en 2023.



Projet de réaménagement du Ring des Ulis (source : Conseil départemental de l'Essonne)

III. Agir sur la circulation et la voirie

III.1 Favoriser les aménagements améliorant la performance des transports en commun

Action 3.2.2 Réaménager le ring des Ulis et l'échangeur de Mondétour (suite)

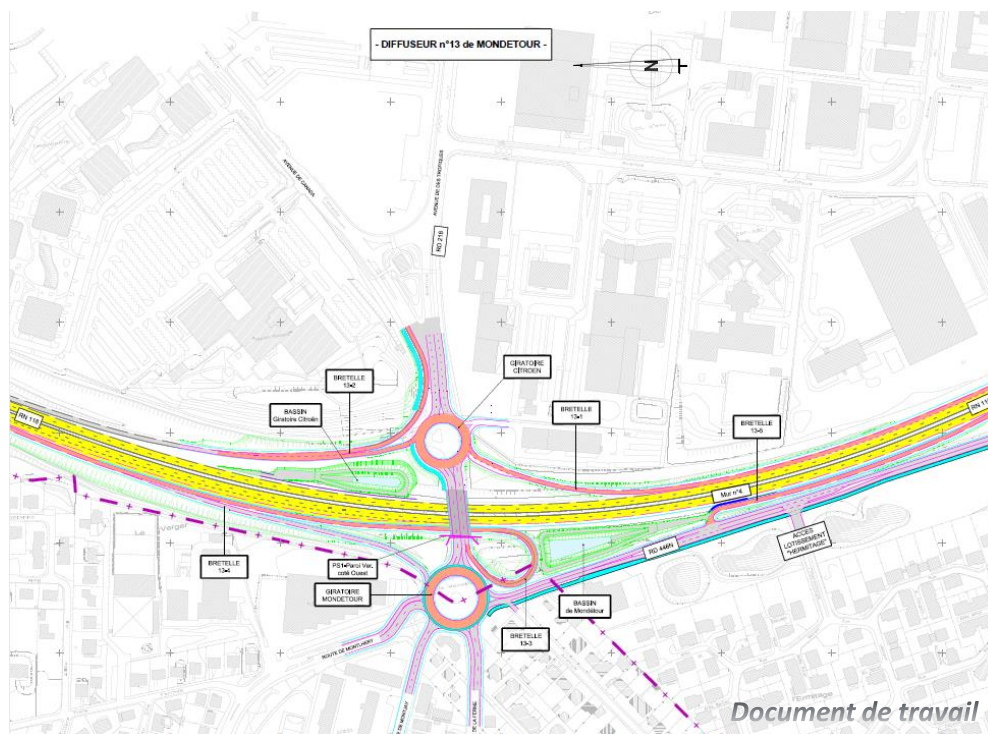
Echangeur de Mondétour

Sur l'échangeur, les aménagements prévus sont les suivants :

- Ouvrage existant de franchissement maintenu et aménagement en giratoire des carrefours existants de part et d'autre de la RN118 ;
- Une bretelle d'accès direct depuis Paris à Courtabœuf ;
- Une bretelle de sortie aménagée pour desservir, via le giratoire « Citroën », le parc d'activités de Courtabœuf et les installations « Citroën ».

La Communauté d'agglomération étudie avec le Département une solution d'aménagement multimodal sur la « patte d'oie », point d'entrée principal du Parc d'activités de Courtabœuf. Le carrefour serait réaménagé de façon dissociée des travaux de l'échangeur de Mondétour.

Les travaux sont prévus à partir de 2019 pour une livraison en 2023.



Projet de réaménagement du diffuseur de Mondétour (source : Conseil départemental de l'Essonne)

III. Agir sur la circulation et la voirie

III.1 Favoriser les aménagements améliorant la performance des transports en commun

Action 3.2.3 Réaménager l'échangeur de Corbeville

Acteur : Etablissement Public
d'Aménagement de Paris-Saclay

Partenaires : Etat, Conseil
départemental de l'Essonne,
Communauté d'agglomération Paris-
Saclay, Communes

Coût : 58 M€ en partie les ZAC de Moulon
– 13 550 K€ inscrits au bilan -, QEP et
demain Corbeville et Etat, Région, CD91)

Calendrier : moyen terme

Constat : l'échangeur de Corbeville permet l'échange des flux entre la RN118 et la RD128 dans toutes les directions et le franchissement de la N118 par la RD128.

L'échangeur de Corbeville constitue la principale porte d'entrée routière du campus urbain depuis le réseau routier national.

La forte demande observée sur l'échangeur génère une saturation aux heures de pointes, avec difficultés d'écoulement des flux.

Solution proposée : Soutenir le projet de réaménagement de l'échangeur porté par l'EPAPS

Plusieurs scénarios sont envisagés, mais le scénario privilégié est le suivant :

- Les **bretelles d'insertion** seraient réaménagées et mises en **2x2 voies** pour augmenter leur capacité de stockage.
- Les **ronds-points** existants seraient **réaménagés en carrefour à feux**, plus compacts et garantissant le bon écoulement des flux routiers tout en garantissant la sécurisation des traversées piétonnes et cycles
- le **pont routier** existant serait doublé pour augmenter la capacité d'échange avec la RN118.
- la **RD446 sera reprofilée** pour permettre le réaménagement de la bretelle d'entrée de la RN118 direction province.
- Un cheminement modes doux qualitatif sera aménagé le plus en amont possible en descendant vers Orsay.

La Communauté d'agglomération est mobilisée sur ce sujet afin de garantir le maintien d'un lien viaire entre le quartier du Moulon, l'échangeur de Corbeville et le quartier du Guichet via la rue de Versailles. Ce lien de transit doit se faire en contournement du pôle métropolitain.



Echangeur de Corbeville (existant) (source: Etablissement Public d'Aménagement de Paris-Saclay)

III. Agir sur la circulation et la voirie

III.1 Favoriser les aménagements améliorant la performance des transports en commun

Action 3.2.4

Etudier et réaménager les liaisons urbaines secteur « Ring du Pileu » entre Massy-Vilgénis, Palaiseau – Ancienne gare militaire, Igny – Zone d'activités

Acteur : Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Communes

Partenaires : Conseil Départemental de l'Essonne, SNCF Réseaux

Coût : -

Calendrier : court terme (lancement fin 2018)

Contexte : sollicitation des élus des communes d'Igny, de Massy et de Palaiseau pour traiter le manque de cohérence et de liaison entre les différents quartiers situés à proximité du Ring du Pileu et anticiper les évolutions futures (arrivée du Tram12Express, développement d'une ZAC sur le Parc de Vilgénis).

Solution proposée : mener une étude urbaine et de circulation pour identifier les actions à mener en matière de sécurité, de circulation et d'intégration urbaine.

Bénéficiant d'une situation privilégiée de « porte d'entrée » du territoire de la Communauté Paris-Saclay et d'entrée de ville pour les communes d'Igny, Massy et Palaiseau, le secteur du Ring du Pileu est destiné à muter dans les prochaines années par :

- le développement d'une ZAC sur le parc de Vilgénis de Massy (1000 logements) ;
- de potentielles évolutions et mutations sur les zones commerciales situées autour du Ring ;
- une mutation souhaitée de la zone d'activités d'Igny.

Par ailleurs, le secteur du Pileu fait face aux problématiques suivantes :

- La présence de coupures urbaines liées aux imposantes infrastructures de transport qui rendent difficile les liaisons entre les différents quartiers avoisinants ;
- Les itinéraires de Bus ne sont pas optimisés, notamment sur la zone d'activités d'Igny, ce qui rend difficile la desserte du secteur et par conséquent le rabattement vers le pôle de Massy-Palaiseau ;
- Les cheminements doux (piétons, cycles), notamment au niveau du Ring du Pileu, sont difficiles et insuffisamment sécurisés (peu d'espaces destinés, manque de visibilité, etc.).

C'est dans ce contexte qu'une étude sera portée par la Communauté Paris-Saclay en 2018 et 2019, en étroite collaboration avec les trois communes concernées. Elle sera menée en 3 phases, comprenant un diagnostic suivi d'un premier plan d'actions à court terme et d'un second plan d'actions à moyen/long terme.

Le diagnostic analysera les grandes composantes urbaines et les dysfonctionnements. Il identifiera les enjeux à relever, les atouts du secteur et les sites potentiellement mutables.

Le plan d'actions à court terme s'attachera à résoudre les dysfonctionnements identifiés dans le diagnostic, par des propositions opérationnelles et réalistes sur le plan économique, notamment en matière de déplacement et de mobilités, à savoir :

- Renforcement et réorganisation du maillage ;
- Amélioration de la sécurité des déplacements sur le secteur du Ring du Pileu, notamment sa traversée ;
- Faisabilité de potentielles mutations sur et autour du Ring ;
- Identification des clés de réussite du projet, des urgences à traiter à court termes et des coûts d'investissement à prévoir.

Le plan d'actions à long terme s'attachera à anticiper les mutations du secteur à plus long terme par la formalisation de partis d'aménagement. Il s'agira d'accompagner les évolutions et mutations futures, ainsi que le développement des projets en cours et à venir, en vue d'en garantir leur bonne intégration urbaine et leur acceptabilité auprès de la population.